

DELIBERATION N° 45 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 4 décembre 2008

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte, sous réserve de la prise en compte de la remarque du représentant de la FAPEE, le compte rendu du conseil d'administration réuni en séance extraordinaire le 15 juillet 2008

Nombre de votants :

Pour :

Unanimité

Contre :

Abstentions :

Nuls :

Fait à Paris, le 4 décembre 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

